



Newsletter - Avril 2023

NOUVEAUTÉ - CLIENTS PROFESSIONNELS NON ASSUJETTIS À LA TVA

INFORMATION IMPORTANTE AVANT MISE EN LIGNE D'UNE NOUVELLE VERSION (NF525)

GmVET est un logiciel qui gère la facturation et les encaissements de vos clients. Pour répondre au mieux aux normes, GmVet complète sa certification NF203 avec la certification NF525.

A la mise en ligne de cette nouvelle version et pour facturer conformément à la réglementation, le numéro de TVA intracommunautaire sera désormais obligatoire pour les clients professionnels sauf pour les non assujettis.

RÉGLEMENTATION NF525 : PRÉPAREZ-VOUS !

Afin d'anticiper la nouvelle version, vous pouvez dès maintenant **mettre à jour la fiche de vos clients professionnels.**

COMMENT ENREGISTRER DANS GMVET LE NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE DE MON CLIENT PROFESSIONNEL ?

PROFESSIONNEL ASSUJETTI À LA TVA



Vous pouvez compléter le n° de TVA Intracommunautaire de votre client professionnel depuis l' Univers Vétérinaire, onglet Dossier Médical puis Mode avancé du client, rubrique Comptabilité - Informations juridiques.

Format: FRXXXXXXXXXX

PROFESSIONNEL NON ASSUJETTI À LA TVA



Nouveauté - Vous pouvez définir vos **clients professionnels en franchise de TVA en cochant la case "Non assujetti à la TVA"** dans l'Univers Vétérinaire, onglet Dossier Médical puis Mode avancé du client, rubrique Comptabilité - Informations juridiques.

ASSOCIATION, FONDATION, ÉLEVEUR LOISIR, ...

Certains professionnels sont non assujettis à la TVA et bénéficient ainsi du dispositif fiscal de "la franchise de TVA". Vous devez cocher la case correspondante pour éditer leur facture sans n° de TVA intracommunautaire.

